



modalité de fin de CDIC par l'intermédiaire d'un CDD

Par **Evolution**, le **18/03/2020** à **02:07**

Bonjour,

Je suis en **CDIC depuis 3 ans**. Mon contrat arrivant à **échéance fin mars**, mon employeur m'a proposé un avenant pour renouveler mon contrat pour 2 ans, durée prévisionnelle de fin de chantier.

Hors, devant finalement quitter le territoire d'ici juillet pour suivre mon compagnon qui a une opportunité de travail ailleurs, j'ai proposé de renouveler seulement pour 4 mois, cela permet ainsi d'assurer un tuilage et de boucler des projets.

Au lieu de renouveler mon CDIC pour 4 mois, il me propose un CDD de 4 mois.

Du coup, connaissant mal le contrat de travail CDIC, est-ce que je ne risque pas de perdre mes droits (en particulier chômage) si le contrat se transforme ainsi en CDD ? Comment arrête t'on un contrat de CDIC dans ces conditions ?

Ne vaut-il pas mieux finalement, que je signe le renouvellement de 2 ans et que je démissionne dans un mois (préavis de 3 mois)

Merci d'avance pour votre expertise.